

# Trois entreprises jurassiennes primées

**COVOITURAGE** La dixième édition du challenge de covoiturage dans l'Arc jurassien s'est déroulée du 23 au 27 septembre dernier. L'organisation [arcjurassien.ch](http://arcjurassien.ch) a remis jeudi soir des prix aux entreprises qui se sont distinguées pour cette édition 2024 dans le cadre d'une soirée à La Chaux-de-Fonds avec plusieurs tables rondes autour de cette thématique.

Parmi les 70 entreprises participantes, trois institutions jurassiennes se distinguent. Joseph Baume SA au Noirmont a remporté la catégorie pour les entreprises de deux à cent collaborateurs avec huit équipes participantes représentant 21% des collaborateurs. La seconde place de cet-



**Le défi de covoiturage se veut incitatif pour développer la pratique.** PHOTO PRÉTEXTE KEY

te catégorie a été remportée par l'entreprise delémontaine Joray Wyss SA qui avait également 8 équipes participantes représentant 15% des collaborateurs.

Orolux au Noirmont s'est hissée à la seconde place de la catégorie 250 à 500 collaborateurs avec 33 équipes participantes représentant 25% des collaborateurs. Une équipe covoiturage de l'entreprise a également reçu un prix supplémentaire, tiré au sort parmi les 1200 covoitureurs qui ont participé au défi.

## Mesure incitative

Le défi est basé sur la confiance et la bonne foi des participants. Une semaine, est-ce vraiment suffisant pour ancrer l'habitude de covoiturer? La mesure se veut avant tout incitative, fait savoir Mireille Gasser, secrétaire générale d'[arcjurassien.ch](http://arcjurassien.ch): «Le challenge coïncide avec un regain de communication à ce sujet dans les entreprises.»

Certaines entreprises, à l'instar d'Orolux, «sont exemplaires grâce à un plan de mobilité. Chez Orolux, le covoiturage est monté jusqu'à 40%», reprend la secrétaire générale.